



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 191 heures

| | | |
|------------------------|---|---|
| Public concerné | Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif. | |
| Objectifs | <p>Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;○ d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental○ d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif ;○ Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;○ Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;○ Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;○ Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés. | |
| Pré-requis | Entrée en formation | <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none">○ être âgé de 16 ans révolus○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) |
| | Certification finale | <p>Le candidat doit au moment de la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none">- être âgé de 16 ans révolus,- être licencié à la FFF pour la saison en cours,- être titulaire du module santé-sécurité,- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de Football.- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure. |



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U8 (moins de 8 ans) à U11 (moins de 11 ans), en sécurité (32h)**
UC1-1 : Le candidat présente une séquence d'animation en sécurité (un procédé issu d'une séance complète) à destination d'un public âgé de moins de 8 ans à moins de 11 ans. L'évaluation se compose de 15 minutes maximum de passage pédagogique, suivi de 15 minutes maximum d'entretien.
UC1-2 : Le candidat devra produire un rapport de stage en lien avec sa mise en situation pédagogique en faisant particulièrement apparaître l'activité auprès du groupe en responsabilité ainsi que les actions menées dans le cadre de la sensibilisation à l'arbitrage.
L'épreuve comporte un entretien oral au cours duquel le candidat doit expliciter le contexte dans lequel le stage a été effectué, les problématiques rencontrées et les remédiations apportées. L'évaluation se compose de 20 minutes maximum de présentation, suivie de 20 minutes maximum d'entretien avec le jury.
- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité (32h)**
UC2-1 : Le candidat présente une séquence de préformation en sécurité (un procédé issu d'une séance complète) à destination d'un public âgé de moins de 12 ans à moins de 15 ans. L'évaluation se compose de 15 minutes maximum de passage pédagogique, suivi de 15 minutes maximum d'entretien.
UC2-2 : Idem UC1-2
- **UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)**
UC3-1 : Le candidat présente une séquence d'entraînement en sécurité (un procédé issu d'une séance complète) à destination d'un public âgé de moins de 16 ans à Seniors. L'évaluation se compose de 15 minutes maximum de passage pédagogique, suivi de 15 minutes maximum d'entretien.
UC3-2 : Idem UC 1-2
- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**
- **Module Santé-Sécurité (35h):** Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.
- **Module Arbitrage (16h):**
 - o Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
 - o Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
 - o Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
 - o Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
 - o La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à :

- Entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football (minimum U13) jeunes ou seniors à raison de 2 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entraînement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, Spiral Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Spiral Connect)
- Examen final (12h)

Coût

Calendrier et lieu de formation : se rapprocher d'un des Instituts Régionaux de Formation du Football suivants :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Auvergne Rhône-Alpes | - Méditerranée |
| - Bourgogne-Franche-Comté | - Normandie |
| - Bretagne | - Nouvelle-Aquitaine |
| - Centre Val-de-Loire | - Occitanie |
| - Grand Est | - Paris-Ile-de-France |
| - Hauts-de-France | - Pays de la Loire |

Coût pédagogique :

Tarification horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- o Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 200€
- o Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1.2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 500€

Tarif maximum : 6€ x 179h + 200€ + 500€ = 1 774€ pour 179 heures de formation

***NB** : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).*